

LETTRE JURISTENDANCES – TECHNOLOGIES, DATA & IA

LA NEWSLETTER DU CABINET LEXING

n° 3

Mai 2026

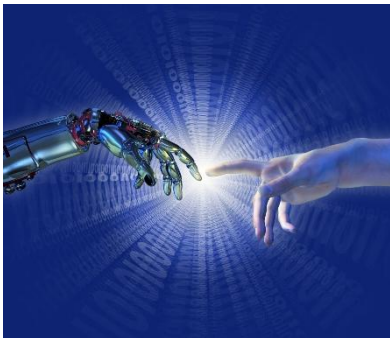
Les nouvelles technologies, de l'informatique et de la commun

Nom du cabinet (cabinet en France métropolitaine)	Note	Nom du cabinet (cabinet en France métropolitaine)
Kouzy (Paris)	★★★★★	Klein Wenner (Paris)
(Lyon, Paris)	★★★★★	Lexing Avocats (Paris)
ciété d'avocats (Bordeaux, Montpellier, Nantes, Rouen, Toulouse)	★★★★★	Mirabile Avocat (Paris)
Associés (Paris)	★★★★★	Next Avocats (Paris)
	★★★★★	Oslo (Lille, Paris)
its (Paris)	★★★★★	Simon Associés (Bordeaux, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse et 14 autres villes)
ts (Paris)	★★★★★	Squair (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris, Sophia-Antipolis)
ills (Paris)	★★★★★	TLMR Avocats (Paris)
ats (Paris)	★★★★★	WAN Avocats (Paris)
été d'avocats (Paris)	★★★★★	

Lexing distingué 5 étoiles en droit des NTIC dans le palmarès 2026 des meilleurs cabinets d'avocats du Point

Le cabinet Lexing est heureux d'annoncer avoir obtenu 5 étoiles dans la catégorie Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication NTIC du Palmarès 2026 des meilleurs cabinets d'avocats publié par Le Point, en partenariat avec l'institut Statista. Depuis 2019, Lexing est distingué avec 5 étoiles en droit des NTIC, confirmant la place du cabinet parmi les acteurs de référence du droit des technologies.

[Lire l'article.](#)



Dispositifs phygitaux : la propriété intellectuelle dans des environnements hybrides

Les dispositifs phygitaux combinent expériences physiques et dispositifs numériques. Le phygital bouleverse les cadres classiques de la propriété intellectuelle. Cette hybridation entraîne une superposition de droits et complique la qualification juridique des créations et l'identification de leurs titulaires et sur la qualification même des contributions.

[Lire l'article de Marie Soulez.](#)



Virginie Bensoussan-Brulé Avocate spécialiste du numérique
Loi réseaux sociaux : faut-il tous les interdi

Réseaux sociaux et mineurs de moins de 15 ans

Virginie Bensoussan-Brulé est intervenue sur LCP dans l'émission Chaque voix compte, consacrée à la proposition de loi visant à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux mineurs de moins de 15 ans. Cette émission a réuni plusieurs intervenants autour d'un sujet devenu central dans le débat public : « Comment mieux protéger les mineurs en ligne, sans méconnaître les libertés fondamentales, ni les contraintes du droit européen ? ».

[Une interview de Virginie Bensoussan.](#)



Limitation du droit d'accès abusif aux données personnelles

Droit d'accès abusif : le responsable du traitement peut invoquer l'intention abusive lorsque le droit d'accès est détourné de sa finalité.

Par un arrêt du 19 mars 2026 (aff. C-526/24, Brillen Rottler), la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) admet, pour la première fois de manière explicite, qu'une demande d'accès peut être qualifiée d'« excessive ».

[Lire l'article de Marie-Adélaïde de Montlivault-Jacquot et Eléonore Renucci.](#)



Le cabinet camerounais Yii Attorneys rejoint le réseau mondial Lexing®

Nous sommes fiers d'annoncer l'arrivée du cabinet camerounais Yii Attorneys au sein du réseau Lexing. Il sera représenté au sein du réseau par Maître Esther Sandrine Ngom.

Avec ce nouveau membre, le réseau Lexing, présent dans plus de 40 pays dans le monde, renforce ainsi sa présence en Afrique.

[Lire l'article du réseau Lexing.](#)



CRA : Une gouvernance nationale articulée entre ANSSI et ANFR

La mise en œuvre du règlement sur la cyber-résilience suppose la désignation d'autorités nationales compétentes chargées d'assurer la certification, la coordination technique et la surveillance du marché. Dans le cadre du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne, la France envisage un schéma de gouvernance reposant sur plusieurs autorités complémentaires.

[Lire l'article de Katharina Berbett et Mathilde Pennès-Lavoye.](#)



Zoom sur les principales mesures fiscales de la loi de finances pour 2026

Après une adoption complexe et houleuse de la loi de finances pour 2026, plusieurs mesures fiscales phares sont introduites : la revalorisation du barème progressif à la hausse, l'augmentation du plafond annuel de dons aux associations, la contribution exceptionnelle sur les bénéfices prolongée, le changement des conditions de l'apport-cession, l'instauration d'une taxe sur les colis, la taxe sur les holdings et la création du dispositif « relance logement ».

[Lire l'article de Jennifer Bessi et Camille Boucher-Wittreck.](#)



ANSSI : Publication du Panorama de la cybermenace en 2025

La publication du Panorama de la cybermenace en 2025 par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, permet de faire état des tendances des cybermenaces en 2025 : l'ANSSI a traité 3 586 événements de sécurité, soit une diminution de 18 % par rapport à l'année précédente, 2 209 signalements et 1 366 incidents ont été portés à la connaissance de l'ANSSI.

[Lire l'article de Raphaël Liotier.](#)



Intelligence artificielle et droit d'auteur : un équilibre à réinventer

Dans le numéro 96 de mars-avril de la revue Planète Robots, la chronique d'Alain Bensoussan porte sur la confrontation du droit d'auteur et de l'IA. Le droit d'auteur se trouve aujourd'hui confronté à des productions issues de systèmes capables de générer du texte, des images ou de la musique de manière autonome. L'article explore cette tension nouvelle.

[Découvrir l'article d'Alain Bensoussan.](#)



Sur Europe 1 le 21 avril 2026, Alain Bensoussan était invité de l'émission « Pascal Praud et vous »

Invité dans l'émission Pascal Praud et vous sur Europe 1 le 21 avril 2026, Alain Bensoussan est intervenu à propos des fuites de données. Les premiers risques sont souvent le phishing, les tentatives d'escroquerie, l'usurpation d'identité et, selon les données en cause, des fraudes bancaires ou des piratages de comptes. La priorité est donc d'agir vite, avec des réflexes simples et concrets.

[Découvrir l'interview d'Alain Bensoussan.](#)

NOS ÉVÉNEMENTS ■

Conférence Lexing

Droit d'auteur : principes fondamentaux et enjeux numériques

Le mercredi 20 mai de 9h30 à 11h30.



Le droit d'auteur est aujourd'hui confronté aux mutations induites par les évolutions technologiques successives, en particulier le développement d'Internet, des plateformes numériques et des systèmes d'intelligence artificielle générative. Ces technologies remettent en cause les fondements mêmes du droit d'auteur en brouillant la frontière entre création humaine et production automatisée. Cette conférence, animée par [Marie Soulez](#), avocate, directrice du département Propriété intellectuelle.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing

L'intelligence artificielle dans les services publics : opportunités, risques et défis

Le mercredi 3 juin de 9h30 à 11h30.



Depuis mars 2026, le SIAAG permet aux administrations d'accéder à des services d'intelligence artificielle générative. Or, les modalités pratiques de l'usage de l'IA présentent des enjeux notamment environnementaux, de souveraineté numérique, de sécurité et de protection de la vie privée.

Cette conférence est animée par [Thomas CANTONI](#), avocat, directeur du département Données personnelles Conseil, et [Anne RENARD](#), avocate, directrice du département Conformité & Certification.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférences Lexing



Voici nos prochains rendez-vous !

Toujours en visioconférence le mercredi de 9h30 à 11h30

Les inscriptions se font en ligne via le formulaire publié en même temps que l'annonce sur notre site.

[Retrouvez toutes nos Conférences Lexing ici.](#)

Nous espérons vous y retrouver nombreux pour venir échanger avec nos avocats !



Le 10 juin 2026 : « Réforme du droit des dessins et modèles » par Me [Virginie Brunot](#), directrice du département Propriété industrielle Contentieux, et Me [Anne-Sophie Cantreau](#), directrice du département Propriété industrielle Conseil.

Le 17 juin 2026 : « Contractualiser un projet informatique complexe » par Me [Jérémy Bensoussan](#), directeur du département Droit de l'IA & Contentieux technologiques.

Le 24 juin 2026 : « Contrats SaaS et Cloud : intégrer DORA pour sécuriser et encadrer la sous-traitance », par Me [Alexandra Massaux](#), directrice du département Droit des technologies émergentes Contentieux

Formation Lamy



Intelligence artificielle et cybercriminalité

Le mardi 2 juin 2026 en classe virtuelle

Avec la [formation Lamy Intelligence artificielle et cybercriminalité](#), [Raphaël Liotier](#), avocat, directeur du département Droit pénal de l'informatique et du numérique, vous propose de **faire de l'intelligence artificielle un levier pour la cybersécurité**, un outil pour lutter contre la cybercriminalité.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation Lamy



Contrats informatiques Saas et Open Source

Le mardi 2 juin 2026 en classe virtuelle

Cette formation sera animée par [Marie Soulez](#) et [Katharina Berbett](#).

Ses objectifs sont :

- Maîtriser les principes liés à la protection des logiciels par le droit d'auteur et les prérogatives associées de l'auteur ;
- Disposer d'outils juridiques pour optimiser la rédaction des contrats informatiques SaaS ;
- Maîtriser les principes fondamentaux du logiciel libre (copyleft, les enjeux liés à la contamination et à la compatibilité des licences).

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation Lamy

Droit des plateformes : réussir son ubérisation

Le mardi 9 juin 2026 en classe virtuelle

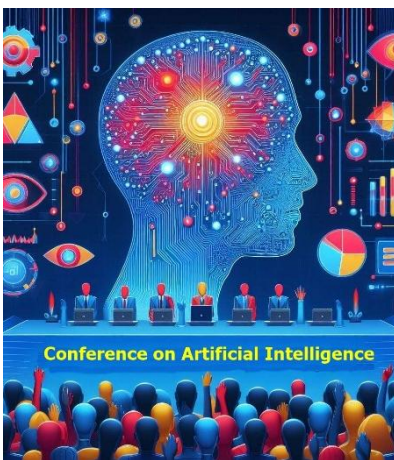


Une [formation Lamy sur le droit des plateformes](#), animée par [Alexandra Massaux](#), pour comprendre et mettre en place les outils juridiques permettant de réussir son ubérisation. Elle a pour objectif de vous permettre de :

- Maîtriser la notion d'opérateur de plateforme en ligne,
- Identifier les obligations à la charge des opérateurs de plateforme en ligne,
- Appréhender les droits accordés aux utilisateurs.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation Lamy



IA Act : Règlement Européen sur l'IA (RIA)

le mercredi 10 juin 2026 en distanciel

Découvrez les enjeux de l'intelligence artificielle, les tendances et l'actualité juridique de l'IA. Approfondissez vos connaissances techniques et juridiques, maîtrisez la gouvernance, le déploiement, la sécurité, le contrôle et la conformité au RIA.

Les objectifs de cette formation, animée par Me [Alain Bensoussan](#), sont :

- Comprendre les obligations liées au RIA ;
- Identifier les risques liés aux systèmes d'IA ;
- Se mettre en conformité avec les obligations du RIA.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation Lamy

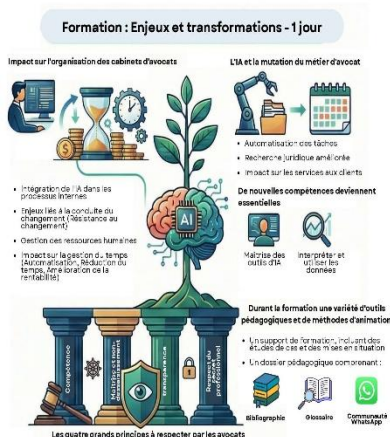
Enjeux de l'IA générative pour l'avocat

Le mardi 23 juin 2026 en distanciel

Les objectifs de cette formation, animée par Me [Alain Bensoussan](#), sont :

- Comprendre les transformations induites par l'IA dans le métier d'avocat (automatisation, recherche juridique, services clients) ;
- Évaluer l'impact de l'IA sur l'organisation des cabinets, y compris la gestion du changement et les compétences nécessaires ;
- Respecter les principes déontologiques dans l'utilisation de l'IA (compétence, transparence, secret professionnel) ;
- Intégrer les directives internationales sur l'utilisation éthique de l'IA.

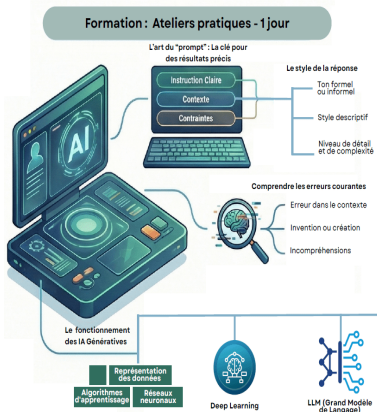
Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)



Formation Lamy

Maîtriser les IA génératives en pratique

Le mercredi 24 juin 2026 en distanciel



Les objectifs de cette formation, animée par Me [Alain Bensoussan](#), sont :

- Comprendre les bases des IA Génératives
- Apprendre à formuler des prompts efficaces pour des réponses adaptées et précises
- Utiliser les IA pour créer des documents juridiques variés (contrats, consultations, etc.)
- Gérer les erreurs des IA : Identifier et corriger les erreurs courantes des IA
- Intégrer les IA pour optimiser la productivité et la gestion du temps.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats. [Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation EFB



Actualité en droit des nouvelles technologies

Le mercredi 15 juillet 2026 de 9h à 12h par Zoom

Dans le cadre de la formation continue des avocats, [Anne Renard](#) analysera les évolutions réglementaires et jurisprudentielles récentes en matière de :

- Protection des données personnelles,
- Intelligence artificielle et
- Cybersécurité.

[S'inscrire ici](#) à la formation organisée par l'EFB, en partenariat avec Lexing.

Formation

MOOC « Introduction à la méthode EBIOS Risk Manager »

MOOC gratuit, composé de 34 leçons
et accessible sur PC, Mac et mobile



[Anthony Coquer](#), expert en cybersécurité et en intelligence artificielle, Directeur général de Lexing Technologies, contribue, au sein du cercle des formateurs du Club EBIOS, à la conception du MOOC « Introduction à la méthode EBIOS Risk Manager » proposé par l'Anssi. Ce MOOC permet à chacun de se familiariser avec les principes fondamentaux de l'analyse de risques cyber. Il s'adresse à un large public : RSSI, auditeurs, chefs de projet, juristes, mais aussi à toute personne souhaitant comprendre et appliquer les bases de la méthode EBIOS Risk Manager.

[MOOC conçu conjointement par l'Anssi et le Club EBIOS.](#)



Données personnelles et IA – la Cnil a adopté une [recommandation relative aux pixels de suivi dans les courriers électroniques](#). Cette recommandation a pour objectif d'aider les professionnels concernés dans leur démarche de mise en conformité. Elle n'est ni prescriptive ni exhaustive. (CP Cnil 14 avril 2026) ([Délibération Cnil n° 2026-042 du 12 mars 2026](#))



Données personnelles sensibles – [Décret n° 2026-272 du 14 avril 2026](#) relatif à la protection des données d'une sensibilité particulière des administrations, opérateurs et groupements d'intérêt public de l'État traitées par un service d'informatique en nuage fourni par un prestataire privé (et [Arrêté du 14 avril 2026](#) relatif aux modalités de dérogation prévue par l'article 3 du décret n° 2026-272). Le décret dresse la liste des GIP tenus au respect des dispositions de l'article 31 de la [loi SREN n° 2024-449](#) du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique.

IA générative responsabilité contractuelle – Le 16 mars 2026, la Court of Chancery du Delaware s'est, pour la première fois, prononcée sur l'usage de l'intelligence artificielle générative par un dirigeant dans le cadre d'un litige commercial, en jugeant que le recours à ChatGPT, comme outil d'aide à la décision, ne saurait exonérer du respect strict des obligations contractuelles. ([Affaire Fortis Advisors, LLC v. Krafton, Inc. Court of Chancery du Delaware, 16 mars 2026, n° 2025-0805](#))



Propriété intellectuelle - [Règlement \(UE\) 2026/715](#) du PE et du Conseil du 11 mars 2026 sur les dessins ou modèles de l'Union européenne (texte codifié).

RGPD – Arrêt de la CJUE sur la qualification de responsable du traitement une interprétation souple de l'article 4 point 7 du RGPD ([CJUE 27 fév. 2025 n° C-638-23](#))

Données personnelles de santé – Foire aux questions sur l'Espace européen des données de santé ([CE DG Santé 26 mars 2026](#)) (en anglais seulement, 61 p.)

Avocats et IA – Le CNB a adopté un guide sur la déontologie et l'Intelligence artificielle. Ce document réservé aux avocats propose un cadre déontologique complet pour accompagner les avocats dans l'usage des outils d'intelligence artificielle générative. ([CP 17 mars 2026](#))

La lettre JurisTendances Technologies, Data et IA (JT DIA) est éditée par Lexing, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital social de 10 936 190 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 160 856, dont le siège social est situé 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris – téléphone 01 82 73 05 05 – adresse de courrier électronique : paris@lexing.law – n° de TVA intracommunautaire FR48452160856. – Président et directeur de la publication : Alain Bensoussan.

Diffusée uniquement par voie électronique - gratuit - ISSN en cours - ©Lexing 2026

Vous recevez ce courriel car vous êtes abonné à cette alerte. Vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien : <https://unsubscribe.lexing.law/?email=«mail»>

